



COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juillet 2008

Contact Presse

Claire Dumortier
LPO Haute-Savoie
Tél. : 04 50 27 17 74
haute-savoie@lpo.fr

La LPO et l'OPAC de la Haute-Savoie s'associent pour préserver les hirondelles et les martinets

L'Hirondelle de fenêtre et le Martinet noir utilisent les habitations humaines comme support d'installation de leurs nids. Celui de l'Hirondelle de fenêtre se présente sous la forme d'une coupelle close fixée contre les façades des maisons, sous les avancées de toits, les balcons, les rebords de fenêtre... Le Martinet noir utilise quant à lui les interstices des bâtiments, et notamment des toitures, à une hauteur d'au minimum 5 mètres. Ces deux espèces sont protégées par la loi : dérangement et destruction des oiseaux et/ou de leurs nids, même hors période de reproduction, sont totalement interdits. Malheureusement, les travaux de rénovation des bâtiments ont trop souvent un impact négatif sur les colonies nicheuses.

Sensibilisée par le sujet, l'OPAC de Haute-Savoie, qui gère un parc immobilier conséquent sur le département, a pris contact avec la LPO Haute-Savoie afin d'étudier la mise en œuvre de moyens de prévention lors des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture. A cet effet, la LPO a contrôlé l'ensemble des bâtiments de l'OPAC sur lesquels des travaux de rénovation sont programmés pour le deuxième semestre 2008, afin de constater la présence ou l'absence des deux espèces cibles. Sur les 5 sites visités, deux sont occupés par des colonies de Martinets noirs et feront de ce fait l'objet d'une attention toute particulière. Car si les travaux ne menacent pas directement les oiseaux qui auront déjà repris leur route pour l'Afrique, les interstices utilisés pour installer les nids risquent de disparaître. Il s'agit donc ici de proposer des solutions adaptées. Chaque bâtiment devra être traité au cas par cas, selon sa configuration et la nature exacte des travaux prévus. La LPO et l'OPAC s'accorderont sur la solution qui nuira le moins possible aux oiseaux (telle que par exemple la pose de nichoirs spécifiques), et qui satisfera au mieux les locataires.

Zoom sur le Martinet noir

Souvent confondu avec une hirondelle, le Martinet noir s'en distingue par ses ailes en forme de faux et son plumage entièrement noir, excepté la gorge pâle. Taillé pour la vitesse et la haute voltige, il passe la quasi-totalité de sa vie dans l'espace. Il s'alimente, s'abreuve, s'accouple et sommeille en vol ! Doté de très longues ailes et de courtes pattes, il ne peut décoller depuis le sol. Il ne se pose donc qu'au nid qu'il édifie à bonne hauteur. Celui-ci prend appui sur les habitations humaines, plus précisément dans les interstices des bâtiments, à une hauteur d'au moins 5 mètres afin de bénéficier d'un élan suffisant pour l'envol. Oiseaux insectivores se nourrissant en grande quantité d'insectes volants (moustiques notamment), les martinets sont de grands migrants. Hivernant en Afrique tropicale, ils parcourent chaque printemps près de 6000 kilomètres pour gagner l'Europe du Nord où ils ne séjournent que 3 mois (mai à juillet), le temps d'accomplir leur reproduction.

Une histoire de chouettes

C'est avec grande surprise que les bâtiments de l'OPAC de la Haute-Savoie en cours de rénovation sur la commune de Seynod se sont révélés particulièrement intéressants... pour la Chouette effraie ! En juin dernier, deux habitants de la rue du Cep donnent l'alerte : un couple d'Effraie des clochers occupe la toiture de l'immeuble d'en face, qui est en pleine réfection. Immédiatement avisé, le **Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage (CSFS)***, unique centre spécialisé dans le soin aux oiseaux sauvages blessés, prend contact avec l'entreprise concernée. Le 16 juillet, des ouvriers récupèrent 4 poussins qui seront acheminés jusqu'au CSFS à Mieussy pour y poursuivre tranquillement leur développement, grâce aux soins prodigués. Ils seront relâchés sur un site libre de concurrence, les parents ayant pour habitude d'évincer les jeunes de leur territoire une fois ceux-ci émancipés. Afin de

garantir la pérennité du site de reproduction rendu inaccessible aux chouettes par les travaux, l'OPAC de la Haute-Savoie, sur les conseils de la LPO, a fait installer un nichoir approprié dans les combles du bâtiment. Cette mesure permet d'espérer le retour de la « dame blanche » rue du Cep, mais sans doute faudra-t-il un peu de patience car plusieurs années sont parfois nécessaires pour qu'un couple dérangé se réapproprie son domaine.

*Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage (CSFS) : 04 50 43 16 61.